



PUBLIE LE 23 FEV. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-024

Conseil municipal REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit février à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 2 000 € À L'ASSOCIATION TODOS JUNTOS FRANCE POUR SOUTENIR LE PORTUGAL APRÈS LA TEMPÊTE KRISTINE

Rapporteur : Mme Cristina DE OLIVEIRA

Direction et Service : D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques/Pôles Affaires Juridiques et Travaux des Assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. SUDRE, M. TITOV
M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE)
M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pôles Affaires Juridiques et Travaux des Assemblées

Le Conseil municipal,

Exposé des motifs :

Dans la nuit du **mardi 27 au mercredi 28 janvier 2026**, la tempête Kristine a frappé violemment la région de Lisbonne et le centre du Portugal, causant des dégâts matériels considérables et, malheureusement, la perte de huit vies humaines. Les pluies diluviennes ont saturé les sols et rempli les barrages à leur capacité maximale, laissant craindre des crues dévastatrices dans les jours à venir.

Face à cette tragédie, la Ville de Champigny-sur-Marne souhaite manifester sa solidarité avec le peuple portugais et soutenir les efforts de secours en attribuant une **subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association TODOS JUNTOS FRANCE**, domiciliée à Valenton, qui organise les collectes de dons et l'acheminement de matériel vers le centre du Portugal. Cette aide financière vise à contribuer aux opérations d'urgence et à la reconstruction des zones sinistrées.

après en avoir délibéré, émet le vœu suivant :

1. **D'attribuer une subvention de 2 000 €** à l'association TODOS JUNTOS FRANCE, afin de soutenir les actions de secours et de solidarité envers les victimes de la tempête Kristine au Portugal.
2. **D'informer les habitants de Champigny-sur-Marne** de cette initiative, afin de sensibiliser la population à la situation critique au Portugal et d'encourager toute forme de soutien complémentaire.

à l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE

